



بنك تونس العربي الدولي  
*BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE*

# BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT

ETATS FINANCIERS  
31/12/2010

**BILAN**

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010  
(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
<b><u>ACTIF</u></b>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	III-1	272 825	146 130	126 695	86,70%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	1 246 709	1 436 715	-190 006	-13,23%
Créances sur la clientèle	III-3	3 972 578	3 522 010	450 568	12,79%
Portefeuille-titre commercial <sup>(1)</sup>	III-4	543 577	628 965	-85 388	-13,58%
Portefeuille d'investissement <sup>(1)</sup>	III-5	201 511	179 876	21 635	12,03%
Valeurs immobilisées	III-6	142 393	119 756	22 637	18,90%
Autres actifs	III-7	142 005	137 597	4 408	3,20%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 521 598</b>	<b>6 171 049</b>	<b>350 549</b>	<b>5,68%</b>
<b><u>PASSIF</u></b>					
Banque Centrale et CCP	IV-1	2 097	1 916	181	9,48%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	91 253	104 459	-13 206	-12,64%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	5 601 795	5 310 645	291 150	5,48%
Emprunts et Ressources spéciales	IV-4	143 982	143 197	785	0,55%
Autres passifs	IV-5	160 549	119 931	40 618	33,87%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 999 676</b>	<b>5 680 148</b>	<b>319 528</b>	<b>5,63%</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>					
Capital		170 000	170 000	0	0,00%
Réserves		263 627	250 300	13 327	5,32%
Autres capitaux propres		33	47	-14	-29,79%
Résultats reportés		23 523	10 463	13 060	124,82%
Résultat de l'exercice		64 739	60 091	4 648	7,73%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>V</b>	<b>521 922</b>	<b>490 901</b>	<b>31 021</b>	<b>6,32%</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 521 598</b>	<b>6 171 049</b>	<b>350 549</b>	<b>5,68%</b>

<sup>(1)</sup> Les soldes de 2009 ont été retraités pour les besoins de comparabilité des états financiers. Cf. note II-6-2

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
<b><u>Passifs éventuels</u></b>					
<b>Cautions, Avals et autres garanties données</b>		<b>1 048 147</b>	<b>1 036 090</b>	<b>12 057</b>	<b>1,16%</b>
<i>a - En faveur d'établissements bancaires et financiers</i>		346 493	397 414	-50 921	-12,81%
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		701 654	638 676	62 978	9,86%
<b>Crédits documentaires</b>		<b>342 358</b>	<b>379 021</b>	<b>-36 663</b>	<b>-9,67%</b>
<i>a - En faveur de la clientèle</i>		315 296	290 155	25 141	8,66%
<i>b - Autres</i>		27 062	88 866	-61 804	-69,55%
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>VI</b>	<b>1 390 505</b>	<b>1 415 111</b>	<b>-24 606</b>	<b>-1,74%</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>					
<b>Engagements de financement donnés</b>		<b>98 925</b>	<b>45 120</b>	<b>53 805</b>	<b>119,25%</b>
<i>En faveur de la clientèle</i>		98 925	45 120	53 805	119,25%
<b>Engagement sur titres</b>		<b>4 929</b>	<b>4 215</b>	<b>714</b>	<b>16,94%</b>
<i>a - Participations non libérées</i>		4 857	4 101	756	18,43%
<i>b - Titres à recevoir</i>		72	114	-42	-36,84%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>VI</b>	<b>103 854</b>	<b>49 335</b>	<b>54 519</b>	<b>110,51%</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>					
<b>Garanties reçues</b>		<b>1 384 853</b>	<b>1 238 615</b>	<b>146 238</b>	<b>11,81%</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>VI</b>	<b>1 384 853</b>	<b>1 238 615</b>	<b>146 238</b>	<b>11,81%</b>

**ETAT DE RESULTAT**

PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010  
(en Milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009	Variation	En %
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	285 948	261 190	24 758	9,48%
Commissions (en produits)	VII-1-2	62 947	53 861	9 086	16,87%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	68 182	63 447	4 735	7,46%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	10 235	6 483	3 752	57,88%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>VII-1</b>	<b>427 312</b>	<b>384 981</b>	<b>42 331</b>	<b>11,00%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	-119 201	-118 255	-946	-0,80%
Commissions encourues	VII-2-2	-4 154	-3 816	-338	-8,86%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>VII-2</b>	<b>-123 355</b>	<b>-122 071</b>	<b>-1 284</b>	<b>-1,05%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>303 957</b>	<b>262 910</b>	<b>41 047</b>	<b>15,61%</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	-48 124	-36 794	-11 330	30,79%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	6 192	-2 153	8 345	-387,60%
Autres produits d'exploitation	VII-5	3 319	2 763	556	20,12%
Frais de personnel	VII-6	-120 235	-109 226	-11 009	10,08%
Charges générales d'exploitation	VII-7	-36 206	-31 334	-4 872	15,55%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	-15 409	-14 900	-509	3,42%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>93 494</b>	<b>71 266</b>	<b>22 228</b>	<b>31,19%</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	-1 946	-1 743	-203	11,65%
Impôts sur les bénéfices	VII-10	-26 809	-9 432	-17 377	184,23%
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>64 739</b>	<b>60 091</b>	<b>4 648</b>	<b>7,73%</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		414 659	385 314
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-121 429	-120 638
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		10 020	-177 544
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-459 587	-571 505
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		256 269	528 002
Titres de placement / Titres de transaction		2 680	3 215
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-147 101	-134 062
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-8 308	25 722
Impôts sur les sociétés		-5 277	-20 066
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-58 076</b>	<b>-81 562</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 125	5 304
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-12 334	-31 949
Acquisitions cessions sur immobilisations		-40 819	-35 930
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-49 028</b>	<b>-62 575</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		-20 278	-29 242
Augmentation / diminution ressources spéciales		16 238	9 692
Dividendes versés		-34 000	-15 300
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>-38 040</b>	<b>-34 850</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	-23 614	-22 861
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-121 530	-201 848
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 806 674	2 008 522
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>IX-2</b>	<b>1 685 144</b>	<b>1 806 674</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2010**

### **Note I – Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### **Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers**

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2010 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **II-1. Les règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2010 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2010 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2010 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2010 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2010 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2010 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2010.

## **II-2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2010 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2010 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2010 sont diminuées du résultat.

## **II-3. Les règles d'évaluation des créances**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2010 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2010 et un montant des produits réservés.

## **II-4. Les règles d'évaluation des titres**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2010. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2010.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2010 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2010.

Les moins values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

## **II-5. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010 et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2010. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2010.

## **II-6. Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2010, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2009 que celles relatives à l'année 2010.

Les données relatives à l'année 2009 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 Mai 2010.

### **II-6-1. Comptabilisation des bons de trésor**

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2010 ont enregistré, par rapport à 2009, un changement dans les règles de gestion et de prise en compte des revenus des bons de trésor assimilables. Ce changement a consisté essentiellement en la non prise en compte des produits des cessions des BTA susceptibles d'être rachetés.

Pour des besoins de comparabilité entre une période et une autre, le retraitement des états financiers arrêtés au 31/12/2009 tels qu'approuvés par l'AGO des actionnaires du 28 mai 2010, en adoptant les règles qui sont actuellement appliquées, aboutit à la baisse des gains nets sur titres de transactions et en conséquence du Produit Net Bancaire de 5 343 mD, en

passant de 262 910 mD au niveau de l'ancienne situation à 257 567 mD dans la nouvelle situation. Ce retraitement concerne les postes suivants :

Rubrique	Nouvelle situation	Ancienne situation	Variation
Gain net sur titres de transactions	27 603	32 946	-5 343
Titres de transaction	601 648	606 991	-5 343

Compte tenu de ce retraitement, la nouvelle situation de 2009 comparée à celle de 2010 se présente comme suit :

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009	Variation	En %
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	285 948	261 190	24 758	9,48%
Commissions (en produits)	VII-1-2	62 947	53 861	9 086	16,87%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	68 182	58 104	10 078	17,34%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	10 235	6 483	3 752	57,88%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>VII-1</b>	<b>427 312</b>	<b>379 638</b>	<b>47 674</b>	<b>12,56%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	119 201	118 255	946	0,80%
Commissions encourues	VII-2-2	4 154	3 816	338	8,86%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>VII-2</b>	<b>123 355</b>	<b>122 071</b>	<b>1 284</b>	<b>1,05%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>303 957</b>	<b>257 567</b>	<b>46 390</b>	<b>18,01%</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	-48 124	-36 794	-11 330	30,79%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	6 192	-2 153	8 345	-387,60%
Autres produits d'exploitation	VII-5	3 319	2 763	556	20,12%
Frais de personnel	VII-6	-120 235	-109 226	-11 009	10,08%
Charges générales d'exploitation	VII-7	-36 206	-31 334	-4 872	15,55%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	-15 409	-14 900	-509	3,42%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>93 494</b>	<b>65 923</b>	<b>27 571</b>	<b>41,82%</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	-1 946	-1 743	-203	11,65%
Impôts sur les bénéfices	VII-10	-26 809	-9 432	-17 377	184,23%
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>64 739</b>	<b>54 748</b>	<b>9 991</b>	<b>18,25%</b>

### **II-6-2. Structure du portefeuille-titres**

Un reclassement du portefeuille titres commercial au portefeuille titres d'investissement a été effectué pour un montant de 1 500 mD.

Ce reclassement concerne les postes suivants :

<b>Rubrique</b>	<b>Nouvelle situation</b>	<b>Ancienne situation</b>	<b>Variation</b>
Portefeuille-titre commercial	628 965	630 465	-1 500
Portefeuille d'investissement	179 876	178 376	+1 500

### **II-7. Evènements post-clôture**

- a) Description de l'événement survenu après la clôture de l'exercice :

Suite aux émeutes survenues en date du 14 janvier 2011, quelques agences de la BIAT ont été sujettes à des dégâts matériels, ces dégâts sont d'une ampleur peu significative à l'exception de trois agences qui ont été gravement endommagées, ce qui a engendré un changement de lieu provisoire en attendant le réaménagement de leurs locaux.

- b) Estimation des dégâts subis par les agences de la BIAT :

Le contrat conclu entre la compagnie d'assurance et la BIAT garantit le remboursement des dommages matériels causés par les émeutes et mouvements populaires.

A cette date, le remboursement des dégâts n'est pas encore réalisé, ainsi, nous ne disposons pas d'une valeur exacte du montant à récupérer. Toutefois, l'expert désigné par la banque au niveau des trois agences gravement endommagées nous a communiqué des rapports qui détaillent les montants à récupérer et ce en appliquant des taux de vétusté appropriés à chaque équipement endommagé ou volé. Ces montants approximatifs dépassent la totalité de la VNC des équipements en question au niveau des trois agences citées.

### **NOTE III – Actif du bilan**

*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

#### **III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 126 695 mD ou 86,70% en passant d'une période à une autre de 146 130 mD à 272 825 mD. Il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Encaisses	45 633	49 052	-3 419	-6,97%
Avoirs chez la BCT	227 031	96 082	130 949	136,29%
Avoirs chez le CCP	94	996	-902	-90,56%
Créances rattachées	67	0	67	100,00%
<b>Total</b>	<b>272 825</b>	<b>146 130</b>	<b>126 695</b>	<b>86,70%</b>

#### **III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Le volume de cette rubrique est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 1 436 715 mD à 1 246 709 mD, enregistrant ainsi une diminution de 190 006 mD ou 13,23%. Cette variation provient de :

- La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 225 504 mD ou 16,31% qui est passé de 1 383 019 mD au 31/12/2009 à 1 157 515 mD au 31/12/2010. Cette variation concerne les postes suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	269 502	790 385	-520 883	-65,90%
Comptes de prêts du marché interbancaire	873 065	571 697	301 368	52,71%
Créances rattachées sur prêts	2 228	1 487	741	49,83%
Comptes correspondants NOSTRI	2 790	4 469	-1 679	-37,57%
Comptes correspondants LORI	260	5 407	-5 147	-95,19%
Créances rattachées sur comptes correspondants	2	-15	17	-113,33%
Valeurs non imputées	9 668	9 589	79	0,82%
<b>TOTAL</b>	<b>1 157 515</b>	<b>1 383 019</b>	<b>-225 504</b>	<b>-16,31%</b>

- L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 35 498 mD ou 66,11% qui sont passées de 53 696 mD en Décembre 2009 à 89 194 mD en Décembre 2010. Cette hausse est principalement imputable à l'accroissement de nos concours en faveur des sociétés de Leasing sous forme de nouveaux crédits à moyen terme. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Crédits à moyen terme accordés aux sociétés de leasing	87 837	53 047	34 790	65,58%
Créances rattachées	1 357	649	708	109,09%
<b>TOTAL</b>	<b>89 194</b>	<b>53 696</b>	<b>35 498</b>	<b>66,11%</b>

### **III-3. Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés, des crédits sur ressources spéciales courants et classés et des comptes courants associés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total des créances sur la clientèle est passé de 3 522 010 mD en Décembre 2009 à 3 972 578 mD en Décembre 2010 enregistrant ainsi une augmentation de 450 568 mD ou 12,79%. Il est ventilé comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	405 554	368 037	37 517	10,19%
Autres crédits à la clientèle	(2)	3 789 543	3 375 947	413 596	12,25%
Crédits sur ressources spéciales	(3)	96 030	81 326	14 704	18,08%
<b>Total brut</b>		<b>4 291 127</b>	<b>3 825 310</b>	<b>465 817</b>	<b>12,18%</b>
Provisions sur crédits à la clientèle	(4)	(276 588)	(259 008)	(17 580)	6,79%
Agios réservés	(4)	(41 961)	(44 292)	2 331	-5,26%
<b>Total net</b>		<b>3 972 578</b>	<b>3 522 010</b>	<b>450 568</b>	<b>12,79%</b>

*(1) Comptes débiteurs de la clientèle :*

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 37 517 mD ou 10,19% en passant de 368 037 mD en Décembre 2009 à 405 554 mD en Décembre 2010. Ces comptes sont ventilés comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes débiteurs courants		339 501	313 702	25 799	8,22%
Comptes débiteurs douteux		37 886	27 525	10 361	37,64%
Avances sur dépôts à terme		16 070	15 909	161	1,01%
Créances rattachées		12 097	10 901	1 196	10,97%
<b>TOTAL</b>		<b>405 554</b>	<b>368 037</b>	<b>37 517</b>	<b>10,19%</b>

Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 37 886 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Classe 2		2 250	2 371	-121	-5,10%
Classe 3		1 225	3 482	-2 257	-64,82%
Classe 4		34 411	21 672	12 739	58,78%
<b>TOTAL</b>		<b>37 886</b>	<b>27 525</b>	<b>10 361</b>	<b>37,64%</b>

*(2) Autres concours à la clientèle :*

Les autres concours à la clientèle sont passés entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 3 375 947 mD à 3 789 543 mD enregistrant une augmentation de 413 596 mD ou 12,25%. Le total de ce poste est ventilé comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Autres concours courants	(a)	3 420 279	2 987 191	433 088	14,50%
Autres concours douteux	(b)	369 264	388 707	-19 443	-5,00%
Comptes courants associés	(c)	0	49	-49	-100,00%
<b>TOTAL</b>		<b>3 789 543</b>	<b>3 375 947</b>	<b>413 596</b>	<b>12,25%</b>

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels		2 304 001	2 123 240	180 761	8,51%
Crédits immobiliers, promoteurs		96 750	76 000	20 750	27,30%
Crédits immobiliers, acquéreurs		757 289	573 046	184 243	32,15%
Crédits agricoles		254 372	211 953	42 419	20,01%
<b>Portefeuille escompte</b>		<b>3 412 412</b>	<b>2 984 239</b>	<b>428 173</b>	<b>14,35%</b>
Valeurs non imputées		818	169	649	384,02%
Créances rattachées		26 646	22 821	3 825	16,76%
Intérêts perçus d'avance (en moins)		-19 597	-20 038	441	-2,20%
<b>Total autres concours courants</b>		<b>3 420 279</b>	<b>2 987 191</b>	<b>433 088</b>	<b>14,50%</b>

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 369 264 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Classe 2		9 571	11 175	-1 604	-14,35%
Classe 3		5 827	11 196	-5 369	-47,95%
Classe 4		353 866	366 336	-12 470	-3,40%
<b>TOTAL</b>		<b>369 264</b>	<b>388 707</b>	<b>-19 443</b>	<b>-5,00%</b>

(c) Les comptes courants associés présentent un encours comptable nul au 31/12/2010 contre 49 mD au 31/12/2009 :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Nominal comptes courants associés		0	49	-49	-100,00%
<b>Total comptes courants associés</b>		<b>0</b>	<b>49</b>	<b>-49</b>	<b>-100,00%</b>

### **(3) Crédits sur ressources spéciales :**

Les crédits sur ressources spéciales sont passés entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 81 326 mD à 96 030 mD enregistrant une augmentation de 14 704 mD ou 18,08%. Ces crédits sont composés des éléments suivants :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Crédits sur ressources spéciales courants	81 230	66 436	14 794	22,27%
Crédits sur ressources spéciales douteux	13 964	14 018	-54	-0,39%
Créances rattachées	836	872	-36	-4,13%
<b>TOTAL</b>	<b>96 030</b>	<b>81 326</b>	<b>14 704</b>	<b>18,08%</b>

Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux totalisant 13 964 mD est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Classe 2	6	24	-18	-75,00%
Classe 3	25	171	-146	-85,38%
Classe 4	13 933	13 823	110	0,80%
<b>TOTAL</b>	<b>13 964</b>	<b>14 018</b>	<b>-54</b>	<b>-0,39%</b>

### **(4) Provisions sur crédits à la clientèle et Agios réservés**

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

#### **i) Créances courantes :**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Créances courantes hors engagements par signature et comptes courants associés	3 849 213	3 380 286	468 927	13,87%
Créances courantes sur comptes courants associés	0	49	-49	-100,00%
	<b>3 849 213</b>	<b>3 380 335</b>	<b>468 878</b>	<b>13,87%</b>

Valeurs non imputées	818	169	649	384,02%
Créances rattachées	39 579	34 594	4 985	14,41%
Intérêts perçus d'avance sur les crédits (en moins)	(19 597)	(20 038)	441	-2,20%
	<b>3 870 013</b>	<b>3 395 060</b>	<b>474 953</b>	<b>13,99%</b>
Engagements par signature courants	1 002 128	913 548	88 580	9,70%
<b>TOTAL</b>	<b>4 872 141</b>	<b>4 308 608</b>	<b>563 533</b>	<b>13,08%</b>

*ii) Créances douteuses brutes :*

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature et comptes courants associés	421 114	430 250	-9 136	-2,12%
Engagements par signature douteux	14 822	15 283	-461	-3,02%
<b>TOTAL</b>	<b>435 936</b>	<b>445 533</b>	<b>-9 597</b>	<b>-2,15%</b>

Ces créances douteuses hors comptes courants associés sont réparties entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Classe 2	13 239	14 154	-915	-6,46%
Classe 3	8 579	16 208	-7 629	-47,07%
Classe 4	414 118	415 171	-1 053	-0,25%
<b>TOTAL</b>	<b>435 936</b>	<b>445 533</b>	<b>-9 597</b>	<b>-2,15%</b>

Le calcul de ce volume de créances classées de la clientèle a abouti à la détermination d'un total de provisions requises et d'agios réservés de 327 404 mD, réparti entre les différentes catégories de créances comme suit :

Provisions requises	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Provisions requises sur engagements hors bilan	10 960	9 749	1 211	12,42%
Provisions requises et agios réservés sur créances du bilan	316 444	300 120	16 324	5,44%
<b>TOTAL</b>	<b>327 404</b>	<b>309 869</b>	<b>17 535</b>	<b>5,66%</b>

Le volume des provisions requises couvrant les créances sur la clientèle est affecté aux créances du bilan pour un montant de 316 444 mD et aux engagements hors bilan pour un montant de 10 960 mD.

Ce volume des provisions de 327 404 mD est affecté à hauteur de 41 961 mD sous forme d'agios réservés et de 285 443 mD sous forme de provisions sur créances douteuses.

Les provisions couvrant les créances du bilan qui ont été constituées pour un montant de 318 549 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 10 960 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances sur la clientèle totalisent 329 509 mD ventilés comme suit :

<b>Provisions constituées</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Agios réservés	41 961	44 292	-2 331	-5,26%
Provisions pour créances du bilan	276 588	259 008	17 580	6,79%
Provisions pour engagement hors bilan	10 960	9 749	1 211	12,42%
<b>TOTAL</b>	<b>329 509</b>	<b>313 049</b>	<b>16 460</b>	<b>5,26%</b>

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

#### **III-4. Portefeuille titres commercial**

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 628 965 mD à 543 577 mD, enregistrant ainsi une baisse de 85 338 mD ou -13,58%.

Cette variation provient de la baisse du volume des titres de transactions de 77 900 mD ou 12,83% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant

la période allant du 31/12/2009 au 31/12/2010) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 7 488 mD ou 34,08%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

### 1) Titres de transaction :

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale en mD comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	1 024 246	1 062 570	-38 324	-3,61%
Bons de trésor à court terme	44 000	106 600	-62 600	-58,72%
Bons de trésor zéro coupon	23 700	23 700	0	0,00%
<b>Sous Total des titres de transaction en principal</b>	<b>1 091 946</b>	<b>1 192 870</b>	<b>-100 924</b>	<b>-8,46%</b>
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	31 675	35 508	-3 833	-10,79%
<b>Total</b>	<b>1 123 621</b>	<b>1 228 378</b>	<b>-104 757</b>	<b>-8,53%</b>

La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 38 324 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2010 auprès du Trésor 60 000
- Transferts reçus des clients 25 201
- Remboursements des BTA en 2010 (114 496)
- Transferts effectués par les clients (9 029)

La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 62 600 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2010 auprès du Trésor 44 000
- Remboursements des BTC en 2010 (106 600)

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2010 comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
<b>1) Titres gardés en portefeuille de la banque</b>				
Bons de trésor assimilables	509 780	542 938	-33 158	-6,11%
Bons de trésor à court terme	715	48 710	-47 995	-98,53%
Bons de trésor zéro coupons	18 808	18 699	109	0,58%
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	-212	-3 356	3 144	-93,68%
<b>Total des titres gardés en portefeuille</b>	<b>529 091</b>	<b>606 991</b>	<b>-77 900</b>	<b>-12,83%</b>
<b>2) Titres cédés à la clientèle</b>				
Bons de trésor assimilables	546 353	558 496	-12 143	-2,17%
Bons de trésor à court terme	43 285	57 890	-14 605	-25,23%
Bons de trésor zéro coupons	4 892	5 001	-109	-2,18%
<b>Total des titres cédés à la clientèle</b>	<b>594 530</b>	<b>621 387</b>	<b>-26 857</b>	<b>-4,32%</b>
<b>Total général</b>	<b>1 123 621</b>	<b>1 228 378</b>	<b>-104 757</b>	<b>-8,53%</b>

## 2) Titres de placement :

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 21 974 mD au 31/12/2009 à 14 486 mD au 31/12/2010 enregistrant une diminution de 7 488 mD ou 34,08%. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Obligations émises par les sociétés privées	3 590	6 270	-2 680	-42,74%
Titres SICAV	2 389	2 348	41	1,75%
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	8 374	13 148	-4 774	-36,31%
Créances et dettes rattachées	133	208	-75	-36,06%
<b>TOTAL</b>	<b>14 486</b>	<b>21 974</b>	<b>-7 488</b>	<b>-34,08%</b>

### III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 179 876 mD en Décembre 2009 à 201 511 mD en Décembre 2010, soit une augmentation de 21 635 mD ou 12,03%. Cette augmentation provient principalement des opérations suivantes :

Désignation	Montant
Nouvelles participations ou libérations	7 185
Cession de titres de participation	(1 837)
Libération des fonds gérés	15 000
Dotations aux provisions sur titres de participation	(2 400)
Intérêts réservés sur titre en portage	(321)
Reprise de provisions sur titres de participation	1 059
Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances détenues sur certaines entreprises publiques prises en charge par l'Etat	(333)
Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances des projets touristiques	(148)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	3 430
<b>Total</b>	<b>21 635</b>

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Nature d'opération	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
<b>Encours brut au 31/12/2009 hors créances rattachées</b>	<b>9 232</b>	<b>71 616</b>	<b>96 900</b>	<b>31 250</b>	<b>208 998</b>
Libérations effectuées au courant du 1er semestre 2010	-	2 790	3 157	-	5 947
Libérations effectuées au courant du 2ème semestre 2010	-	483	755	15 000	16 238
<b>Total des libérations</b>	<b>-</b>	<b>3 273</b>	<b>3 912</b>	<b>15 000</b>	<b>22 185</b>
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 1er semestre 2010	-	(1 110)	-	-	(1 110)
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 2ème semestre 2010	(481)	(727)	-	-	(1 208)
<b>Total des cessions ou remboursements</b>	<b>(481)</b>	<b>(1 837)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 318)</b>

Nature d'opération	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
Reclassement titres de placement en titres d'investissement	1 500	-	-	-	1 500
<b>Encours brut au 31/12/2010 hors créances rattachées</b>	<b>10 251</b>	<b>73 052</b>	<b>100 812</b>	<b>46 250</b>	<b>230 365</b>
Créances rattachées	82	2 894	-	1 253	4 229
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(21 559)	(11 243)	(281)	(33 083)
<b>Total du portefeuille d'investissement</b>	<b>10 333</b>	<b>54 387</b>	<b>89 569</b>	<b>47 222</b>	<b>201 511</b>

### III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisations	Taux d'amortissements
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>	
– Logiciels	33,33%
– Licences	33,33%
– Fonds de commerce	5%
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	
– Bâtiments	5% et 2,5%

- Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10%
- Equipements de bureaux	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- Immobilisations à statut juridique particulier	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 22 637 mD ou 18,90 % en passant de 119 756 mD au 31/12/2009 à 142 393 mD au 31/12/2010. Ces actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

*i) Valeurs brutes*

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions ou mises en rebus	Reclassements	Valeur Brute au 31/12/2010
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Fonds de commerce et droit au bail	3 557	-	-	(442)	3 115
Logiciels informatiques	5 251	38	-	908	6 197
Licence	5 382	1 526	-	48	6 956
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>14 190</b>	<b>1 564</b>	-	<b>514</b>	<b>16 268</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	16 979	-	(52)	1 718	18 645
Constructions	57 328	44	-	(1 266)	56 106
Constructions non affectés aux activités professionnelles	1 929	-	-	-	1 929
Agencement, aménagement et installation	25 997	-	(1 280)	(24 717)	-
Installations générales des constructions	6 352	-	-	48	6 400
Agencement, aménagement des constructions	24 021	1 843	-	19 871	45 735
Matériel d'exploitation bancaire	4 703	751	(19)	5 329	10 764
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	8	-	-	-	8
Equipements de bureaux	9 652	462	(1 525)	27	8 616
Agencement des équipements de bureaux	198	114	-	1 054	1 366
Mobilier de bureaux	8 570	419	(1 112)	146	8 023
Agencement du mobilier de bureaux	1 876	437	-	2 332	4 645
Matériel de transport	1 737	328	(413)	-	1 652
Matériel informatique	41 786	3 060	(7 174)	(5 141)	32 531
Travaux en cours	15 339	25 632	-	-	40 971
Immeubles en attente d'affectation	1 156	-	-	(787)	369
Avances sur immobilisations en cours	1 006	1 017	-	-	2 023
Immobilisations à statut juridique particulier	549	-	-	-	549
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>219 186</b>	<b>34 080</b>	<b>(11 548)</b>	<b>(1 386)</b>	<b>240 332</b>

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions ou mises en rebus	Reclassements	Valeur Brute au 31/12/2010
<b>TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>233 376</b>	<b>35 644</b>	<b>(11 548)</b>	<b>(872)</b>	<b>256 600</b>

*ii) Valeurs nettes*

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements cumulés 31/12/2009	Dotations 2010	Reclassements amortissements	Régularisations / cessions	VCN au 31/12/2010
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Fonds de commerce et droit au bail	3 115	1 406	156	(235)	-	1 788
Logiciels informatiques	6 197	5 201	31	907	-	58
Licence	6 956	4 575	601	96	-	1 684
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>16 268</b>	<b>11 182</b>	<b>788</b>	<b>768</b>	<b>-</b>	<b>3 530</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains	18 645	-	-	-	-	18 645
Constructions	56 106	17 689	2 107	(552)	-	36 862
Constructions non affectés aux activités professionnelles	1 929	95	9	(9)	-	1 834
Agencement, aménagement et installation	-	23 650	10	(22 383)	(1 277)	-
Installations générales des constructions	6 400	3 104	620	129	-	2 547
Agencement, aménagement des constructions	45 735	9 145	3 097	18 632	-	14 861
Matériel d'exploitation bancaire	10 764	1 805	1 069	5 121	(18)	2 787
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	8	3	1	-	-	4
Equipements de bureaux	8 616	6 099	648	(4)	(1 506)	3 379
Agencement des équipements de bureaux	1 366	79	54	857	-	376
Mobilier de bureaux	8 023	5 180	672	135	(1 257)	3 293

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements cumulés 31/12/2009	Dotations 2010	Reclassements amortissements	Régularisations / cessions	VCN au 31/12/2010
Agencement du mobilier de bureaux	4 645	512	392	1 586	-	2 155
Matériel de transport	1 652	1 346	201	(10)	(124)	239
Matériel informatique	32 531	33 388	2 626	(4 827)	(7 173)	8 517
Travaux en cours	40 971	-	-	-	-	40 971
Immeubles en attente d'affectation	369	-	-	-	-	369
Avances sur immobilisations en cours	2 023	-	-	-	-	2 023
Immobilisations à statut juridique particulier	549	343	31	-	-	174
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>240 332</b>	<b>102 438</b>	<b>11 537</b>	<b>(1 325)</b>	<b>(11 355)</b>	<b>139 037</b>
<b>TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>256 600</b>	<b>113 620</b>	<b>12 325</b>	<b>(557)</b>	<b>(11 355)</b>	<b>142 567</b>
<b>Provisions sur immobilisations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>174</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(174)</b>
<b>TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES NETS DES PROVISIONS</b>						<b>142 393</b>

### III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 137 597 mD en Décembre 2009 à 142 005 mD en Décembre 2010, enregistrant une augmentation de 4 408 mD ou 3,20 %. Cette variation concerne les sous-rubriques suivantes :

- Comptes de régularisation : - 2 066 mD
- Autres comptes : + 6 474 mD

#### **1) Les comptes de régularisation :**

Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 20 838 mD à 18 772 mD, soit une baisse de 2 066 mD. Cette diminution est imputable aux comptes suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes de régularisation	18 572	20 211	-1 639	-8,11%
Sièges, succursales et agences	200	104	96	93,25%
Comptes de position de change et d'ajustement devises	0	523	-523	-100,00%
<b>Total</b>	<b>18 772</b>	<b>20 838</b>	<b>-2 066</b>	<b>-9,92%</b>

## 2) Les autres comptes d'actifs :

Les autres comptes d'actifs ont augmenté de 6 474 mD ou 5,54 % en passant de 116 759 mD en Décembre 2009 à 123 233 mD en Décembre 2010. Cette augmentation provient des comptes suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Débiteurs divers	121 288	111 486	9 802	8,79%
Comptes de stocks	22	23	-1	-4,35%
Charges reportées	1 923	5 250	-3 327	-63,37%
<b>Total</b>	<b>123 233</b>	<b>116 759</b>	<b>6 474</b>	<b>5,54%</b>

Les charges reportées comportent principalement les comptes suivants :

– Frais d'émission d'emprunt :	108 mD
– Charges à répartir :	564 mD
– Frais d'études :	1 251 mD
– <b>Total :</b>	<b>1 923 mD</b>

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2009 et Décembre 2010, un accroissement de 350 549 mD ou 5,68 %, en passant de 6 171 049 mD à 6 521 598 mD.

## **NOTE IV – Passif du bilan**

*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

### **IV-1. BCT et CCP**

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 1 916 mD à 2 097 mD, soit une augmentation de 181 mD ou 9,48%. Cette variation est due à la baisse du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 196 mD en Décembre 2010 accompagnée d'une augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 396 mD ou 23,32%.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes BCT en devises	0	196	-196	-100,00%
Chèques BCT en attente de règlement	2 096	1 700	396	23,32%
Dettes rattachées	1	20	-19	-95,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 097</b>	<b>1 916</b>	<b>181</b>	<b>9,48%</b>

### **IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 104 459 mD à 91 253 mD, soit une diminution de 13 206 mD ou 12,64%. Cette variation est expliquée par :

- La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 14 562 mD ou 14,33%, qui sont passés de 101 601 mD en Décembre 2009 à 87 039 mD en Décembre 2010 :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Emprunt en devise auprès des banques	15 891	25 131	-9 240	-36,77%
Dépôts des correspondants Banquiers	70 260	75 631	-5 371	-7,10%
Autres sommes dues	762	751	11	1,46%
Dettes rattachées	126	88	38	43,18%
<b>TOTAL</b>	<b>87 039</b>	<b>101 601</b>	<b>-14 562</b>	<b>-14,33%</b>

- La hausse des dépôts des établissements financiers à hauteur de 1 356 mD ou 47,45% qui sont passés entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 2 858 mD à 4 214 mD. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

### **IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 291 150 mD ou 5,48%, en passant de 5 310 645 mD en Décembre 2009 à 5 601 795 mD en Décembre 2010. Cette augmentation provient des postes suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Dépôts à vue	2 579 795	2 247 605	332 190	14,78%
Dépôts d'épargne	1 265 463	1 141 632	123 831	10,85%
Comptes à échéance	844 542	1 003 061	-158 519	-15,80%
Bons à échéance	447 422	481 510	-34 088	-7,08%
Certificats de dépôts marchés monétaire	282 000	270 000	12 000	4,44%
Dettes rattachées	18 224	19 544	-1 320	-6,75%
Autres sommes dues	164 349	147 293	17 056	11,58%
<b>Total</b>	<b>5 601 795</b>	<b>5 310 645</b>	<b>291 150</b>	<b>5,48%</b>

### **IV-4. Emprunts et ressources spéciales**

Le total de ce poste est passé d'une période à une autre de 143 197 mD à 143 982 mD, enregistrant une augmentation de 785 mD ou 0,55%.

Ce poste est composé principalement de :

- L'emprunt subordonné SFI : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/06/2004 pour un montant de 41 500 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de

63 532 350 TND. Il a été accordé par l'IFC (International Finance Corporation) selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise.

Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2010 s'élèvent à 12 706 mD. Cet emprunt est majoré au 31/12/2010 des dettes rattachées totalisant 138 mD.

- De l'emprunt subordonné PROPARCO : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/12/2004 pour un montant de 8 300 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de 13 364 660 TND. Il a été accordé par PROPARCO selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise. Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2010 s'élèvent à 2 673 mD. Cet emprunt est majoré au 31/12/2010 des dettes rattachées totalisant 36 mD.

Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, servent notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle. Ces fonds ont enregistré une augmentation de 16 230 mD ou 20,60 % en passant de 78 766 mD en Décembre 2009 à 94 996 mD en Décembre 2010. Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensée par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2009	Ressources	Remboursements	Solde au 31/12/2010
AFD	23 146	9 056	1 394	30 808
APEX	788	0	525	263
BEI	2 133	16 460	985	17 608
BIRD	685	51	51	685
BM	1 515	0	967	548
CFD	303	0	274	29
ESPAGNOLE	3 190	0	376	2 814
FDCI	933	28	32	929
FNG	1 719	0	0	1 719
FONAPRA	5 086	2 465	1 614	5 937
FOPRODI	1 337	62	155	1 244
FOSDA FOSEP	224	1	20	205
ITL	9 474	1 459	2 414	8 519
KFW	18 424	464	2 837	16 051
PROPARCO	9 305	74	2 193	7 186

SUEDOISE	45	0	45	0
<b>Sous-Total</b>	<b>78 307</b>	<b>30 120</b>	<b>13 882</b>	<b>94 545</b>
Dettes rattachées	459			451
<b>Total</b>	<b>78 766</b>	<b>30 120</b>	<b>13 882</b>	<b>94 996</b>

#### **IV-5. Autres passifs**

Le total de ce poste est passé de 119 931 mD au 31 Décembre 2009 à 160 549 mD au 31 Décembre 2010, enregistrant une augmentation de 40 618 mD ou 33,87%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Provisions pour passifs et charges	(1)	32 396	22 953	9 443	41,14%
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	70 171	67 264	2 907	4,32%
Autres comptes	(3)	57 982	29 714	28 268	95,13%
<b>Total</b>		<b>160 549</b>	<b>119 931</b>	<b>40 618</b>	<b>33,87%</b>

#### ***(1) Provisions pour passifs et charges :***

Ces provisions sont constituées au 31 Décembre 2010 des provisions pour risques d'exploitation d'un montant de 21 436 mD et des provisions sur engagements hors bilan pour 10 960 mD.

#### ***(2) Comptes d'attente et de régularisation :***

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance		3 687	5 028	-1 341	-26,67%
Charges à payer		47 655	36 527	11 128	30,47%
Comptes d'attente à régulariser		17 727	25 709	-7 982	-31,05%
Compte ajustement en devises		1 102	-	1 102	100,00%
<b>Total</b>		<b>70 171</b>	<b>67 264</b>	<b>2 907</b>	<b>4,32%</b>

#### ***(3) Autres comptes :***

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Etat, impôts et taxes		27 473	5 165	22 308	431,91%
Comptes de retenues		17 069	14 720	2 349	15,96%
Autres créiteurs divers		13 440	9 829	3 611	36,74%
<b>Total</b>		<b>57 982</b>	<b>29 714</b>	<b>28 268</b>	<b>95,13%</b>

## **NOTE V – Etat des capitaux propres**

*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 490 901 mD à 521 922 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 31 021 mD ou 6,32%. Cette variation est imputable aux postes suivants :

- Réserve légale	2 183
- Réserves ordinaires	954
- Réserves pour plus value de Cession des titres	736
- Réserves soumis à un régime particulier	3 150
- Réserves pour fonds social	6 427
- Résultats reportés	13 059
- Subventions	-13
- Amortissements dérogatoires	-123
- Variation du résultat net entre 2009 et 2010	4 647

Ces variations sont dues aux opérations suivantes :

### a) Réserve légale

La réserve légale a augmenté de 2 183 mD ou 14,73 % en passant de 14 817 mD en Décembre 2009 à 17 000 mD en Décembre 2010. Cette variation provient de l'affectation du résultat net de l'exercice 2009 et ce conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2010.

### b) Réserves ordinaires

Les réserves ordinaires ont augmenté de 954 mD ou 2,27 % en passant de 42 012 mD en Décembre 2009 à 42 966 mD en Décembre 2010. Cette variation provient du transfert des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement et ce conformément à la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2010.

### c) Réserves pour plus-value de cession de titres

Le total des réserves pour plus-value de cession de titres de participation a augmenté de 736 mD suite à l'affectation d'un montant de 1 690 mD provenant de la répartition du résultat de l'exercice 2009 compensé par le transfert effectué au compte des réserves ordinaires pour le montant des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement à hauteur de 954 mD et ce conformément à la deuxième et à la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2010.

d) Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social ont augmenté de 6 427 mD suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2009 à raison de 6 009 mD majoré d'un montant de 418 mD provenant du produit d'utilisation de ce fonds.

e) Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires qui font partie des capitaux propres s'élèvent au 31/12/2010 à 107 mD contre 230 mD au 31/12/2009.

Ces amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal des frais d'émission des emprunts subordonnés.

f) Résultats reportés

La variation du report à nouveau est justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice 2009. Il y a lieu de noter que l'affectation du résultat de l'exercice 2009 a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2010.

g) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 60 091 mD à 64 739 mD enregistrant une augmentation 4 648 mD ou 7,73 %.

## **NOTE VI – Etat des engagements hors bilan**

*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

- 1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.
- 2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2010 s'élèvent à 257 249 mD
- 3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2010 à 28 mD

- 4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2010 totalisent 459 352 mD.

## **NOTE VII – Etat de résultat**

*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

### **VII-1. Les produits d'exploitation bancaire**

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 384 981 mD à 427 312 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 42 331 mD ou 11% ;

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### **VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 261 190 mD au 31/12/2009 à 285 948 mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 24 758 mD ou 9,48%. Cette variation est détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Intérêts sur comptes ordinaires banques	78	142	-64	-45,07%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	11 819	13 480	-1 661	-12,32%
Intérêts sur crédits à la clientèle	213 388	185 417	27 971	15,09%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	38 495	36 688	1 807	4,93%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	13 689	13 010	679	5,22%
Autres intérêts et revenus assimilés	8 479	12 453	-3 974	-31,91%
<b>Total</b>	<b>285 948</b>	<b>261 190</b>	<b>24 758</b>	<b>9,48%</b>

#### **VII-1-2. Les commissions en produits**

Les commissions en produits sont passées de 53 861 mD au 31/12/2009 à 62 947 mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 9 086 mD ou 16,87%.

Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Commission sur opérations de change	2 486	2 330	156	6,70%
Commission sur engagements de financement	14 121	11 758	2 363	20,10%
Commission sur engagement de garantie	4 844	4 283	561	13,10%
Commission sur prestations de services financiers	19 047	16 704	2 343	14,03%
Commissions sur autres opérations bancaires	22 449	18 786	3 663	19,50%
<b>TOTAL</b>	<b>62 947</b>	<b>53 861</b>	<b>9 086</b>	<b>16,87%</b>

### VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 68 182 mD au 31/12/2010 contre 63 447 mD au 31/12/2009, soit une augmentation de 4 735 mD ou 7,46% :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	33 036	32 947	89	0,27%
Revenus sur titres de placement	(b)	1 013	1 819	-806	-44,31%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	34 133	28 681	5 452	19,01%
<b>Total</b>		<b>68 182</b>	<b>63 447</b>	<b>4 735</b>	<b>7,46%</b>

Cette augmentation provient des éléments suivants :

#### *(a) Revenus des titres de transaction*

Les produits des titres de transaction sont passés de 32 947 mD au 31/12/2009 à mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 89 mD ou 0,27%. Ces produits sont détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Intérêts	37 918	30 015	7 903	26,33%
Plus ou moins value de cession ou de remboursement	(4 882)	2 932	(7 814)	-266,51%

<b>Total</b>	<b>33 036</b>	<b>32 947</b>	<b>89</b>	<b>0,27%</b>
--------------	---------------	---------------	-----------	--------------

***(b) Revenus des titres de placement***

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT au cours des années 2009 et 2010, ont enregistré une diminution de 806 mD ou -44,31%, en passant d'une période à une autre de 1 819 mD à 1 013 mD.

***(c) Gain net sur opérations de change***

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 28 681 mD au 31/12/2009 à 34 133 mD au 31/12/2010 enregistrant une augmentation de 5 452 mD ou 19,01%.

**VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement**

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 3 752 mD ou 57,88% en passant d'une période à une autre de 6 483 mD à 10 235 mD.

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Intérêts et revenus des titres d'investissement	4 372	2 545	1 827	71,79%
Revenus des parts dans les entreprises liées	5 498	3 362	2 136	63,53%
Revenus des titres participation	365	576	-211	-36,63%
<b>Total</b>	<b>10 235</b>	<b>6 483</b>	<b>3 752</b>	<b>57,88%</b>

Cette augmentation provient principalement des dividendes reçus des entreprises liées de 5 498 mD au 31/12/2010 contre 3 362 mD au 31/12/2009, soit une variation de 2 136 mD.

**VII-2. Les charges d'exploitation bancaire**

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 122 071 mD à 123 355 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 284 mD ou 1,05%. Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ; et
- Commissions encourues.

### **VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées**

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 118 255 mD au 31/12/2009 à 119 201 mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 946 mD ou 0,80 %. Cette variation est détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Intérêts sur comptes ordinaires banques	591	514	77	14,98%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	11	15	-4	-26,67%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	109 318	108 360	958	0,88%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	4 833	6 450	-1 617	-25,07%
Intérêts sur ressources spéciales	3 268	2 651	617	23,27%
Autres intérêts et charges	1 180	265	915	345,28%
<b>Total</b>	<b>119 201</b>	<b>118 255</b>	<b>946</b>	<b>0,80%</b>

### **VII-2-2. Les Commissions encourues**

Les commissions encourues sont passées de 3 816 mD au 31/12/2009 à 4 154 mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 338 mD ou 8.86%. Cette variation est détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	291	287	4	1,39%
Commissions sur opérations avec la clientèle	985	1 009	-24	-2,38%
Commissions sur prestations de services financiers	2 802	2 445	357	14,60%
Commissions sur autres opérations	76	75	1	1,33%
<b>Total</b>	<b>4 154</b>	<b>3 816</b>	<b>338</b>	<b>8,86%</b>

### **VII-3. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2010 un montant de 48 124 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	73 529
- Pertes sur créances	16 247
- Reprise de provisions	(41 522)
- Récupérations créances passées en perte	(130)

La variation entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 concernant cette rubrique est décrite comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	56 395	70 334	-13 939	-19,82%
Dotation aux provisions pour risques et charges	17 134	6 186	10 948	176,98%
<b>Total dotations</b>	<b>73 529</b>	<b>76 520</b>	<b>-2 991</b>	<b>-3,91%</b>
Pertes sur créances	16 247	2 598	13 649	525,37%
<b>Total des dotations et des pertes sur créance</b>	<b>89 776</b>	<b>79 118</b>	<b>10 658</b>	<b>13,47%</b>
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	37 605	29 778	7 827	26,28%
Reprise de provisions pour pertes et charges	3 917	12 487	-8 570	-68,63%
<b>Total reprises</b>	<b>41 522</b>	<b>42 265</b>	<b>-743</b>	<b>-1,76%</b>
Récupérations créances passées en perte	130	59	71	120,34%
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>41 652</b>	<b>42 324</b>	<b>-672</b>	<b>-1,59%</b>
<b>Solde en perte</b>	<b>48 124</b>	<b>36 794</b>	<b>11 330</b>	<b>30,79%</b>

### **VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Le volume de cette rubrique enregistre au 31-12-2010 un solde en gain de 6 192 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	2 401
- Charges et pertes	497
- Reprise de provision	(1 059)
- Plus value de cession	(8 031)

La variation entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 concernant ce poste est décrite comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation	2 092	1 565	527	33,67%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées	309	4 579	-4 270	-93,25%
<i>Total dotations</i>	<i>2 401</i>	<i>6 144</i>	<i>-3 743</i>	<i>-60,92%</i>
Moins value sur cession des titres d'investissement	114	20	94	470,00%
Charges et pertes sur titres	383	356	27	7,58%
<i>Total charges et pertes</i>	<i>497</i>	<i>376</i>	<i>121</i>	<i>32,18%</i>
<b><i>Total des dotations et des pertes</i></b>	<b><i>2 898</i></b>	<b><i>6 520</i></b>	<b><i>-3 622</i></b>	<b><i>-55,55%</i></b>
Reprise de provisions sur titres de participation	1 059	2 004	-945	-47,16%
Plus value de cession des titres de participation	8 031	2 363	5 668	239,86%
<b><i>Total des gains</i></b>	<b><i>9 090</i></b>	<b><i>4 367</i></b>	<b><i>4 723</i></b>	<b><i>108,15%</i></b>
<b>Solde en gain</b>	<b>6 192</b>	<b>-2 153</b>	<b>8 345</b>	<b>-387,60%</b>

#### **VII-5. Autres produits d'exploitation**

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 2 763 mD à 3 319 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 556 mD ou 20,12%.

#### **VII-6. Frais de personnel**

L'augmentation de 11 009 mD ou 10,08 % enregistrée entre Décembre 2009 et Décembre 2010 est imputable aux salaires, aux charges sociales et aux autres charges de personnel.

## **VII-7. Charges générales d'exploitation**

L'augmentation de 4 872 mD enregistrée entre Décembre 2009 et Décembre 2010 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 2 761 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 2 111 mD.

## **VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations**

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2010 un montant de 15 409 mD ventilés comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	788	673	115	17,09%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	11 537	9 881	1 656	16,76%
Dotations aux amortissements des charges reportées	3 390	4 379	-989	-22,59%
Régularisation des amortissements	-480	-33	-447	1354,55%
Dotation aux provisions sur immobilisation	174	0	174	100,00%
<b>Total de la dotation annuelle</b>	<b>15 409</b>	<b>14 900</b>	<b>509</b>	<b>3,42%</b>

## **VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires**

Le solde de cette rubrique de 1 946 mD provient essentiellement des plus values de cession d'immobilisations pour 104 mD, compensé par des moins values sur cession d'immobilisation pour 680 mD et des autres pertes pour 1 374 mD.

## **VII-10. Impôt sur les bénéfices**

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2010 un montant de 26 809 mD contre 9 432 mD au 31/12/2009, soit une augmentation de 17 377 mD ou 184,23%.

## **NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement**

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2010 à 387 598 mD. En application des

dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

## **NOTE N° IX – Etat de flux de trésorerie**

*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

### **IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités**

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2010 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 23 614 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Dépôts de la clientèle	36 193
Dépôts des établissements bancaires	(73)
Prêts et avances accordés à la clientèle	(16 598)
Sommes versées aux crédateurs divers	203
Autres flux de trésorerie	3 889
	<b>23 614</b>

### **IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités**

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque est passée de 1 806 674 mD au 31/12/2009 à 1 685 145 mD au 31/12/2010, enregistrant une diminution de 121 529 mD ou 6,73%.

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
<b>Liquidités en TND</b>	<b>370 625</b>	<b>614 376</b>	<b>-243 751</b>	<b>-39,67%</b>
Caisse TND	42 499	45 819	-3 320	-7,25%
Correspondants débiteurs	209 098	82 966	126 132	152,03%
Correspondants créditeurs	-26 281	-28 971	2 690	-9,29%
Placement TND	144 000	513 000	-369 000	-71,93%
Equivalents de liquidités débiteurs	1 490	1 733	-243	-14,02%

	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Equivalents de liquidités créditeurs	-181	-171	-10	5,26%
<b>Liquidités en devises</b>	<b>1 020 923</b>	<b>862 947</b>	<b>157 976</b>	<b>18,31%</b>
Caisse devises	10 412	9 877	535	5,42%
Correspondants débiteurs	13 808	39 900	-26 092	-65,39%
Correspondants créditeurs	-1 863	-35 912	34 049	-94,81%
Placement devises	998 566	849 082	149 484	17,61%
<b>Titres de transactions</b>	<b>559 663</b>	<b>639 003</b>	<b>-79 340</b>	<b>-12,42%</b>
<b>Emprunt devises</b>	<b>-15 891</b>	<b>-25 132</b>	<b>9 241</b>	<b>-36,77%</b>
<b>Placements supérieurs à 3 mois</b>	<b>-250 176</b>	<b>-284 520</b>	<b>34 344</b>	<b>-12,07%</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>1 685 144</b>	<b>1 806 674</b>	<b>-121 530</b>	<b>-6,73%</b>

#### Note X – Transactions avec les parties liées :

1) La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV TRESOR	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net
	01/04/2010		0,35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010.
SICAV OPPORTUNITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,3% TTC de l'actif net
SICAV PROSPERITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net

2) La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

3) La BIAT a conclu, en 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS ».

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	24/11/2006	5 ans renouvelables	0,1% TTC de l'actif net

4) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	13/10/2009	1 an renouvelable	0,1% TTC de l'actif net Minimum : 5.000D Maximum : 20.000

5) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

6) La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil de la SICAR AVENIR. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de D : 50.000 TTC.

7) La BIAT a conclu avec la « SICAR AVENIR » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit:

Année	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rendements des montants disponibles non encore utilisés revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2006	5.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds.
2007	9.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2008	14.250.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2009	3.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem

2010	10.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem
------	------------	-----------------------------	--------	------

Par ailleurs, la BIAT, a confié, fin 2010, à la société SICAR AVENIR la gestion d'un fonds Régional d'un montant de 10.000.000 de Dinars libéré en totalité, dont les caractéristiques sont les suivants :

Année	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2010	Meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ 0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage.</li> <li>_ 1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours.</li> <li>_ 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année.</li> </ul> D'autre part, la SICAR AVENIR aura droit à une commission de performance si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période.

8) La BIAT a conclu, en 2005, une convention tripartite de portage avec les sociétés « SICAR AVENIR » et « SICAF BIAT », portant sur le rachat, sur 5 échéances annuelles allant du 29 Décembre 2006 au 29 Décembre 2010, de 30.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, détenues par la « SICAR AVENIR » dans le capital de la « SICAF BIAT ».

En 2010, la BIAT a racheté la dernière tranche de titres comme suit :

Année	Nombre d'actions « SICAF BIAT » rachetés par la BIAT	Le prix de rachat payé par la BIAT	Rendement SICAR AVENIR
2010	6.000	Valeur nominale majorée d'une plus value dit rendement de la SICAR.	Rendement annuel: TMM+1% applicable à la valeur nominale de l'action.

9) La BIAT a conclu, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL » ex FPG- la Financière de Placement et de Gestion, une convention de collecte d'ordres en bourse.

Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT
-------------------------	-------------------	-------------------

		CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50% à la BIAT	50% à la « BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT	100% à la BIAT.	

10) La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

11) La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2010, à 4.004.780D, réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P1 (en Dt)	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total (en Dt)
2010	1.986.069	500.000	1.518.711	4.004.780

12) La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2010, à 8.891.269D réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P1 (en Dt)	Parts catégorie P2 (en Dt)	Parts catégorie P3 (en Dt)	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total (en Dt)
2010	3.437.979	2.100.000	850.000	1.000.000	1.503.290	8.891.269

13) La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2010, au titre de cette convention, s'élève à D : 20.000 hors taxe.

14) La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT »- par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2010 est égale à :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en Dt)
Assurance de responsabilité civile	37.884
Assurance vie « protection familiale »	134.492
Assurance Contre les accidents corporels	84.276
Assurance contre le vol et la perte des cartes	220.032
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33.022
Assurance de la flotte automobile	65.948
Assurance « vol global banque »	234.300
Assurance « incendie et garanties annexes »	188.278
Assurance en cas de décès du titulaire de la carte de crédit « Assurance Carte de Crédit ».	1.365
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	690.519
Assurance « Assistance BIAT TRAVEL »,	16.413

15) La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

16) La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la

BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année. A ce titre, le montant de la charge de l'année 2010, s'élève à D : 29 542 hors taxes.

17) La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/1/2010	2 ans renouvelables	47.000 HT	5% à partir de la troisième année

18) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	70.950 HT	5% à partir de la troisième année

19) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	83.250 HT	5% à partir de la troisième année

20) La BIAT a conclu, en 2010, avec la «SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/01/2010	2 ans renouvelables	47.250 HT	5% à partir de la troisième année

21) La BIAT a acquis, en 2010, auprès de la SOPIAT deux locaux :

\_ un appartement à usage de bureau faisant partie de l'immeuble sis à Bizerte pour un prix de 128.325D HT.

\_ Un local faisant partie de l'immeuble sis à Bizerte pour un prix de 725 500D HT.

22) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location, la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/04/2010	3 ans renouvelables	30.804 HT	5% à partir de la deuxième année

Par ailleurs, la BIAT également cédé le fonds du commerce se rattachant au local cité ci-haut à la même société Orange Tunisie. Le prix de cession est fixé d'un commun accord entre les parties à la somme forfaitaire de deux cent dix huit mille soixante quatre Dinars toutes taxes comprises. (218 064 dinars TTC)

23) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2010	3 ans renouvelables	31.725 HT	5% à partir de la deuxième année

Par ailleurs, la BIAT a aussi cédé à la Société Orange Tunisie le fonds du commerce se rattachant au dit local sis à Bizerte. Le prix de cession est fixé à la somme forfaitaire de deux cent trente deux mille six cent cinquante dinars. (232 650 dinars HT)

24) La BIAT a mis à la disposition de la Société de Promotion Touristique Mohamed V des salariés qui sont intervenus sur un projet de construction d'hôtels au centre ville de Tunis. La charge à refacturer par la BIAT à la Société de Promotion Touristique Mohamed V, totalise un montant de 105.163 au titre de l'exercice 2010.

|

|

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2010

**Mai 2011**

|

|

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2010**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 28 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6.521.598 mD et un bénéfice net de 64.739 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au décembre 2010 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous

n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la Banque dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes aux dispositions de la loi n° 2000-35 du 21 Mars 2000, des articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que celles prévues par le décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières.

**Tunis, le 30 mai 2011**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

- 1- La BIAT a confié à la SICAR AVENIR la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La SICAR AVENIR perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

- 2- La BIAT a confié à la SICAR AVENIR la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La SICAR AVENIR agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La SICAR AVENIR perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

- 3- La BIAT a donné en location, à la société Orange Tunisie SA, avec laquelle votre Banque a des administrateurs communs à la clôture de l'exercice 2010, la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE d'une superficie approximative égale à 211,5 m<sup>2</sup>. Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille six cent quarante trois dinars sept cent cinquante millimes hors taxe, par mois (2.643,750 dinars HT). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La BIAT a également cédé à la Société Orange Tunisie le fonds du commerce se rattachant audit local. Le prix de cession a été fixé d'un commun accord entre les parties à la somme de deux cent trente deux mille six cent cinquante dinars (232.650 dinars HT). Le contrat de cession de ce fonds de commerce a été signé pendant le mois de Janvier 2011.

- 4- La BIAT a donné en location, à la société Orange Tunisie SA, la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m<sup>2</sup>. Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2010 jusqu'au 31 Mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille cinq cent soixante sept dinars hors taxe (2.567 dinars HT). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location. Orange Tunisie a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

La BIAT a également cédé à la société Orange Tunisie le fonds du commerce se rattachant audit local. Le prix de cession est fixé d'un commun accord entre les parties à la somme de deux cent dix huit mille soixante quatre Dinars (218.064 dinars TTC).

- 5- La BIAT a mis à la disposition de sa filiale, la société de promotion Touristique Mohamed V des salariés qui interviennent sur un projet de construction d'hôtels au centre ville de Tunis.  
L'estimation de la charge à refacturer par la BIAT à la société de promotion Touristique Mohamed V, est estimée à deux cent sept mille dinars (207 MD) pour les deux exercices 2009 et 2010. La charge refacturée au titre de l'exercice 2010 s'est élevée à 105 MD.
- 6- La Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie (SOPIAT), filiale de la Banque, a cédé à cette dernière un appartement à usage de bureau faisant partie de l'immeuble sis au 21 rue d'Alger Bizerte objet du titre foncier N°18188 Bizerte dénommé « Villa Liseron ». Il s'agit de l'appartement 1-2 sis au premier étage d'une superficie approximative de 88,5 m<sup>2</sup>.  
Le prix de l'appartement est fixé forfaitairement à la somme de cent vingt huit mille trois cent vingt cinq dinars 128.325 dinars hors TVA.
- 7- La Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie (SOPIAT) a cédé à la BIAT un deuxième appartement à usage de bureau faisant partie de l'immeuble sis au 21 rue d'Alger Bizerte objet du titre foncier N°18188 Bizerte dénommé « Villa Liseron ». Il s'agit d'un appartement sis au rez-de-chaussée d'une superficie approximative de 315 m<sup>2</sup>.  
Le prix de l'appartement est fixé forfaitairement à la somme de 725.500 dinars hors TVA
- 8- La BIAT et la SICAV TRESOR ont conclu une convention de dépôt à la date du 1<sup>er</sup> Avril 2010 au terme de laquelle la BIAT assure la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.  
Pour ses prestations, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,35% TTC au lieu de 0,20% TTC initialement appliquée, de l'actif net de la SICAV TRESOR. Cette rémunération décomptée quotidiennement sera réglée mensuellement à terme échu. Les produits de l'exercice 2010 se sont élevés à 1.993 MD.
- 9- La BIAT a mis à la disposition de la SOPIAT un ensemble de locaux, (sept bureaux sis au 1er étage d'une superficie totale de 315 m<sup>2</sup>) du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les berges du Lac Tunis, pour une période de deux années consécutives commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011 renouvelable par tacite reconduction.  
La location est consentie pour un loyer annuel de quarante sept milles deux cent cinquante dinars (47 250 DT) payables trimestriellement et d'avance.

#### B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- 1- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux respectifs de 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY » et 0,3% TTC de l'actif net de la « SICAV OPPORTUNITY ». Ces rémunérations sont décomptées quotidiennement et réglées mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par ces SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. Ces conventions stipulent, en outre, que ces SICAV seront domiciliées dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en leur faveur. Les montants inscrits en résultats au titre de l'exercice 2010 se sont élevés respectivement à 3.050 DT et à 3.912 DT.
  
- 2- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».
  
- 3- La BIAT a conclu, en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par le fonds à la BIAT au titre des frais de distribution.  
Cette convention est conclue pour une période de cinq ans, à partir de sa signature par les deux parties et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle a fait l'objet d'un avenant en date du 23 Avril 2009, qui prévoit que la société de gestion est habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser pour le compte du « FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS » et ce, sous réserve de l'accord écrit de celle-ci qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais de logistique nécessaire pour le fonctionnement du fonds ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition. Ledit fonds sera domicilié dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale. Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 594 DT.

- 4- La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la « SICAR AVENIR » mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la « SICAR AVENIR », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR. Cette convention stipule, aussi, que la « SICAR AVENIR » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « SICAR AVENIR », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de D : 50.000 TTC.

- 5- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 6- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 7- La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de quatorze millions deux cent cinquante milles (14.250.000) dinars, libéré en totalité.  
Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.  
En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.  
Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.
- 8- La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de trois millions (3.000.000) de dinars, libéré en totalité.  
Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.  
En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.  
Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.
- 9- La BIAT a conclu, le 30 Décembre 2005, une convention tripartite de portage avec les sociétés « SICAR » et « SICAF BIAT », portant sur le rachat, sur 5 échéances annuelles allant du 29 Décembre 2006 au 29 Décembre 2010, de 30.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, détenues par la « SICAR AVENIR » dans le capital de la « SICAF BIAT » et ce, moyennant une plus-value calculée sur la base d'un rendement annuel net cumulable au taux de TMM+1%, applicable à la valeur nominale de l'action. Les dividendes éventuellement attribués à ladite SICAR durant la période de portage, viennent en déduction des plus-values précitées. Le montant payé en 2010 s'est élevé à 755.322 DT.
- 10- La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la Financière de Placement et de Gestion « FPG » (Actuellement dénommée BIAT Capital) une convention de collecte d'ordres en bourse.

L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la « FPG » pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la « FPG » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la « FPG » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

11-La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2010, à 4.005 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.519 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 500 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ; et
- 1.986 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 à 99.243 DT.

12-La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2010, à 8.891 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.503 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;

- 1.000 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 3.438 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1 ;
- 2.100 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- 850 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 à 144.599 DT.

13- Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2010, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 DT.

14- La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT ». Les primes payées au titre de l'exercice 2010 se sont élevées à 1.780 mD.

15- La BIAT a conclu le 12 Octobre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

16- La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » (Organisation et Services Informatiques) en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payées par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT.

Cette convention est consentie est acceptée pour une période de deux années consécutives commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2009 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2010, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le montant annuel des loyers et charges rétrocédées s'élève à 29.542 DT hors taxes, payable trimestriellement et d'avance. Ce montant subira une majoration cumulative de 5% tous les deux ans, applicable à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

17-La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m<sup>2</sup> et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 DT hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

18-La BIAT a conclu avec la « SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 DT hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

19-La BIAT a conclu avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 DT hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

20-La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% hors taxes de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 DT hors taxes et un maximum de 20.000 DT hors taxes, par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2010 se sont élevés à 14.741 DT.

21-La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du

public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration est fixée par le conseil d'administration du 25 septembre 2009. Cette rémunération, due au titre des missions de supervision et de représentation qui lui sont attribuées, s'est élevée au titre de l'exercice 2010 à un montant brut de 358 mD.
- Le Président honoraire du conseil d'administration bénéficie d'avantages en nature, fixés par le conseil d'administration du 13 mars 2007. Ces avantages se sont élevés pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 à un montant brut de 21 mD. Ces avantages consistent en la prise en charge des frais accessoires de logement ainsi que ceux afférents à la mise à disposition de deux voitures de fonction.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 29 mai 2007. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2010 à un montant brut de 703 mD y compris les charges sociales de 144 mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint s'est élevée pour l'exercice 2010 à un montant brut de 539 mD y compris le solde de tout compte suite au départ à la retraite et les charges sociales de 109 mD. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint, occupe le poste de Président Directeur Général de quatre filiales de la BIAT et avait bénéficié à ce titre, d'une rémunération brute totale de 75 mD.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2010 à un montant brut de 450 mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2010 de 56 mD.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 30 mai 2011**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**